## EURODOM

# *L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 05 septembre au 09 octobre 2015**

**LA COMMISSION ADOPTE UN RAPPORT SUR L’APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE :** Après cinq ans de mise en œuvre, le règlement sur la lutte contre la pêche illégale a eu une incidence « évidente » sur les activités de pêche dans le monde, selon un rapport adopté par la Commission européenne, jeudi 1er octobre. Ce règlement a instauré un mécanisme de coopération permanent entre l'Union et les pays tiers et a renforcé la volonté des États membres et des pays tiers de respecter davantage leurs obligations internationales en leur qualité d'État du pavillon, d'État côtier, d'État du port ou d'État de commercialisation. La Commission européenne a adopté une communication sur l'application du règlement 1005/2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Ce rapport montre que la Commission a jusqu'ici engagé le dialogue avec près de 50 pays tiers au sujet de la pêche illégale. Par l'intermédiaire de missions et de réunions, le processus de dialogue a abouti à des réformes législatives et administratives dans plus de 15 pays. Depuis 2010, la Commission a enquêté sur plus de 200 cas de navires soupçonnés de pratiquer la pêche INN en provenance de 27 pays. Ces enquêtes ont eu pour conséquence directe l'imposition de sanctions s'élevant à un total de plus de 8 millions d'euros d'amendes et de redevances à l'encontre de plus de 50 navires par huit États du pavillon (Belize, Brésil, Comores, Espagne, Lituanie, Panama, République de Guinée et République de Corée) et quatre États côtiers (Guinée-Bissau, Liberia, République de Guinée et Sierra Leone). La Commission continuera à travailler au renforcement des systèmes en place ainsi qu'à la simplification et à la modernisation de la mise en œuvre du règlement 1005/2008. Certaines améliorations techniques peuvent encore être apportées selon le rapport et celles-ci peuvent être introduites sur la base du texte juridique actuel. L'objectif est d'améliorer le rapport coût-efficacité du système actuel, notamment en remplaçant le support papier par un support électronique.

**SESSION PLENIERE AU PARLEMENT EUROPEEN, HOLLANDE ET MERKEL APPELLENT A PLUS D’EUROPE** : Mercredi 7 septembre, le Président de la République française et la Chancelière allemande se sont adressés aux eurodéputés réunis en session plénière à Strasbourg. Afin de répondre aux différentes crises qui touchent le continent européen, François Hollande et Angela Merkel ont réaffirmé la nécessaire poursuite de l’intégration politique dans le respect des valeurs fondatrices de l’UE. *« Il ne faut pas être tenté d’agir au niveau des Etats-nations. Nous avons besoin de plus d’Europe. L’Allemagne et la France y sont prêtes »* a déclaré Angela Merkel. Le couple franco-allemand appelle les Etats membres à plus de solidarité et de responsabilité pour répondre à la crise des réfugiés. Une solidarité envers les réfugiés et les Etats membres qui les accueillent mais également un soutien aux Etats situés aux frontières de l’Europe, comme la Turquie qui reçoit sur son sol des milliers de migrants. Ce discours a été suivi par un débat au cours duquel un représentant de chaque groupe politique a pris parole. Mis à part les partis eurosceptiques, la grande majorité des eurodéputés ont été conquis par ce discours commun.

**LA COMMISSION ET LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE L’UNION POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA SÉCURITÉ LANCENT UNE CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE L’UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS ACP APRÈS 2020 :** L’accord de Cotonou conclu entre l’UE et les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en 2000 expirera en 2020. Cet accord de partenariat comprend 3 volets : une dimension politique, une dimension de coopération au développement ainsi qu’une dimension de coopération économique et commerciale. Cette dernière a pris fin en 2007 et a été remplacée par plusieurs Accords de Partenariat Economiques (APE) conclus avec ces pays mais l’accord de Cotonou constitue aujourd’hui encore le cadre des relations commerciales entre l’UE et l’ensemble des pays ACP. Une consultation publique sur le partenariat avec les pays ACP après 2020 a été lancé le 6 octobre et restera ouverte 12 semaines soit jusqu’au 22 décembre 2012. Cette consultation porte sur plus de 40 questions concernant notamment la sécurité, la croissance durable, la coopération politique, les migrations mais contient aussi des questions de coopération de développement ainsi que des questions commerciales. L’objectif poursuivi est d’une part de préparer l’analyse de l’accord de partenariat UE-ACP prévue par la Commission pour 2016 et d’autre part d’ouvrir le débat autour de l’avenir de la coopération entre l’Union et les pays ACP.

Vous avez accès à la consultation publique à partir du lien suivant : <http://ec.europa.eu/europeaid/public-consultation-eu-acp-new-partnership_en>

**LE PARLEMENT EUROPEEN VOTE EN FAVEUR D’UNE ADAPTATION, POUR LES RUP, DE LA DIRECTIVE RELATIVE A LA LIMITATION DES EMISSIONS DE CERTAINS POLLUANTS DANS L’ATMOSPHERE EN PROVENANCE DES INSTALLATIONS DE COMBUSTION MOYENNES :** Le Parlement européen, réuni en session plénière le 7 octobre dernier, a adopté une résolution sur la proposition de directive relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l’atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes, de générateurs électriques ainsi que les systèmes de chauffage et de climatisation à usage domestique, résidentiel et industriel. Deux amendements concernaient les RUP: ils prévoyaient que les valeurs limites d’émission énoncées au sein de l’annexe II de la directive ne s'appliqueraient pas à certaines installations des RUP en raison des problèmes techniques et logistiques liés à leur isolement. Ainsi, il appartiendra aux Etats membres concernés de fixer les valeurs limites d’émission pour ces installations en vue de réduire leurs émissions atmosphériques et les risques que celles-ci sont susceptibles de présenter pour la santé humaine et l’environnement. Cette exception est destinée à prendre en compte les spécificités des RUP et à trouver un équilibre entre les difficultés techniques rencontrées par nos régions (difficultés d’approvisionnement, conditions météorologiques,…) et les défis environnementaux et sanitaires liés à la qualité de l’air. Ces amendements ont été adoptés par 599 voix pour, 96 contre et 9 abstentions. Le texte, dans son intégralité, a quant à lui été approuvé par 623 voix pour, 70 contre et 12 abstentions. Conformément à la procédure législative ordinaire (codécision), le texte doit désormais passer par le Conseil afin d’être définitivement adopté.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 12 AU 16 OCTOBRE 2015**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi****12/10** | **Commission de l'agriculture et du développement rural**Présentation d'une étude sur la mise en œuvre du premier pilier de la PAC 2014-2020 dans les États membres de l'UE. | **Open Days :**Régions et villes d’Europe : partenaires pour l’investissement et la croissance |  |  |
| **Mardi****13/10** | **Commission de l'agriculture et du développement rural****Vote:**Production biologique et étiquetage des produits biologiques.Rapport : Martin HÄUSLING (Verts/Allemagne)**Commission de la Pêche****Débat :**Une nouvelle PCP: structure pour les mesures techniques et les plans pluriannuels.Rapport : Gabriel MATO (PPE/Espagne-Canaries)Présentation de l'étude par le Département thématique B sur "L'obligation de débarquement et ses implications pour le contrôle de la pêche".Innovation et diversification de la pêche côtière artisanale dans les régions dépendantes de la pêche.Rapport : Ruža TOMAŠIĆ (ECR/Croatie)Présentation par la Commission sur les actes délégués et les actes d'exécution.Atelier présenté par le Département thématique B sur "Un nouveau cadre pour les mesures techniques pour la nouvelle PCP". | **Open Days :**Régions et villes d’Europe : partenaires pour l’investissement et la croissance |  |  |
| **Mercredi****14/10** | **Session plénière du Parlement européen à Bruxelles** | **Open Days :**Régions et villes d’Europe : partenaires pour l’investissement et la croissance |  |  |
| **Jeudi****15/10** | **Commission du Commerce international**Présentation par la Commissaire en charge du Commerce international, Cecilia MALMSTRÖM, de la Communication sur le commerce futur et stratégie d'investissement.**Commission du développement régional****Audition publique:**Simplification et allègement des formalités administratives relatives aux Fonds structurels et d'investissement européens | **Open Days :**Régions et villes d’Europe : partenaires pour l’investissement et la croissance | **Conseil européen** |  |
| **Vendredi****16/10** |  | **Open Days :**Régions et villes d’Europe : partenaires pour l’investissement et la croissance | **Conseil européen** |  |
|  |  |  |  |  |